



FEUILLE DE ROUTE 2023

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

I. Rappel des principales missions du Ministère Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC)

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption a pour missions principales de :

- Promouvoir au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au moyen d'instruments appropriés et d'indicateurs de performance systématique ;
-
- Moraliser la vie publique et consolider les principes de bonne gouvernance ainsi que la culture du service public ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des réformes liées à la bonne gouvernance ;
- Participer activement à la mise en œuvre et à la promotion des stratégies et mécanismes pour endiguer le phénomène de corruption et des malversations économiques ;
- Participer à la promotion de la culture du refus de la corruption ;
- Recueillir et diffuser les informations dans le domaine de la corruption et la mise en place de la plateforme de dénonciation.

II. Réformes majeures pour 2023

1. Plan national de formation en bonne gouvernance et lutte contre la corruption Un plan national de formation sera adopté par le gouvernement sous forme d'une Communication en Conseil des Ministres (CCM) au mois de janvier 2023 pour contribuer à promouvoir au sein de la société ivoirienne la transparence et l'intégrité, le leadership par les valeurs, et la lutte contre la corruption. Le plan national de formation coûte trois milliards (3 000 000 000) de FCFA cofinancé par le Budget de l'Etat, l'AFD, le Secteur privé et d'autres partenaires financiers.

2. Plateforme de dénonciations des actes de corruption et infractions assimilées (SPACIA) Une communication en Conseil des Ministres relative à la Plateforme web fonctionnelle et accessible au public pour dénoncer les actes de corruption et infractions assimilées, sera faite au mois de février 2023.

3. Elaboration du Décret d'obligation de mise en place de dispositifs de conformité anti-corruption dans les entités publiques et privées que le décret de mise en place d'un Bureau National de Conformité Il s'agira de faire adopter le Décret d'obligation de mise en place de dispositifs de conformité anticorruption dans les entités publiques et privées ainsi que le décret de mise en place d'un Bureau National de Conformité chargé d'accompagner et faire le suivi de l'application du Décret au sein des entités publiques et privées ;

4. Élaboration de la politique de protection des lanceurs d'alerte Une politique de protection des lanceurs d'alerte sera élaborée pour renforcer les dénonciations et booster la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, un Décret portant protection des lanceurs d'alerte sera préparé et soumis au Gouvernement au mois de février 2023. Également, une Communication en Conseil des Ministres sera élaborée et introduite au mois de février 2023 ;

5. Le Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur la promotion de la bonne gouvernance et les méfaits de la corruption Un dispositif d'information régulière sur la lutte contre la corruption sera mis en place pour sensibiliser constamment la population sur les méfaits de la corruption. Il est financé à hauteur de trois cents quinze mille (315 000 000 F CFA) par l'Etat et la Coopération allemande (GIZ) ;

6. Production d'un rapport national sur la perception de la corruption en Côte d'Ivoire Une communication en Conseil des Ministres sur les décisions de lutte contre la corruption est prévue pour le mois de février 2023 pour un coût de deux cents trente millions (230 000 000 FCFA) financé par le Budget de l'Etat et la Banque mondiale. L'état d'avancement actuel des travaux est de 10% ;

7. Indice National de la Gouvernance (ING) L'évaluation et le suivi de la gouvernance et l'efficacité du secteur public en Côte d'Ivoire seront assurés avec la production en 2023 d'un Indice National de la Gouvernance (ING) dont l'état d'avancement actuel est de 30% avec un coût global de trois cents millions (300 000 000) de FCFA financé par le PUNUD et l'Etat de Côte d'Ivoire ;

8. Mise en place du Comité Sectoriel du dialogue social Pour maintenir un climat social apaisé, le Ministère rendra fonctionnel son comité sectoriel du dialogue social. A cet effet, l'arrêté portant nomination des membres du Comité Sectoriel de dialogue social sera pris au 1^{er} trimestre 2023.

III. Projets majeures pour 2023

Projets à démarrer en 2023

L'académie de leadership transformateur sera créée en 2023 à Yamoussoukro avec la mise en place d'un centre d'excellence et la formation des spécialistes en bonne gouvernance. Le coût global est de quatre milliards (4 000 000 000 FCA) financé par le Budget de l'Etat, la Corée du Sud (Koica) et l'Académie de Vienne. Une communication en Conseil des Ministres est prévue pour février 2023 afin de faciliter le démarrage du projet. Le taux d'exécution sera de 30% % à fin décembre 2023.